



Conseil Municipal - Séance Du 12 Février 2026

Procès-Verbal

Convocation adressée le 5 février 2026 avec l'ordre du jour suivant :

- I) **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025**
- II) **Approbation de l'ordre du jour**
- III) **Délibération n°1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal**
- IV) **Délibération n°2 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026**
- V) **Délibération n°3 - Assurance statutaire - contrat groupe 2027_2030 - lancement de la consultation**

Présents :

M. DA CUNHA – M. GAVRILOFF – Mme COLIN – M. MARCHAL Patrice – Mme VERNEAU – Mme CHARPENTIER – Mme BMMES – M. BERNARD – M. KLEINCLAUSS – M. LOMBARD – Mme PEREIRA – M. MARCHAL Dimitri – Mme COLLARD – Mme PICARD – M. DEGEILH – Mme GAVRILOFF – Mme KEPA – Mme EDZIMBI LOLO – Mme BAZIN – Mme VAN DE WALLE – Mme TROUVÉ-VALLÉE – M. FERTÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoirs :

M. Éric BRAUN donne pouvoir à M. Éric Da CUNHA
M. Ibrahima NDIAYE donne pouvoir à Mme Danielle CHARPENTIER
M. Cyril ÉCUYER donne pouvoir à Mme Sylvie COLIN
M. Yann FRÉMY donne pouvoir à Mme Anne-Sophie GAVRILOFF
Mme Nadine CAROMEL donne pouvoir à M. Dimitri MARCHAL

Absents excusés :

M. Sofiane OMARI
Mme Orane CARMENTRÉ

A été nommée secrétaire : Axelle PICARD

Monsieur le Maire : Bonsoir Messieurs, Mesdames, il est 20h00, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des remarques ou des observations sur le compte rendu ? Oui Nathalie.

Nathalie KEPA : J'ai juste une remarque que je trouve marrante, c'est d'ailleurs pour cela que je la fais. Page 13, 3^{ème} ligne, je sais que nous sommes en pleine campagne électorale mais le mot parti avec « ie » et également dans la ligne du dessous.

Guylaine TROUVE-VALLEE : Aussi à la page 12, on trouve « les agents qui comme en 2020 seront disponibles et participeront avec un « t ».

Monsieur le Maire : D'autres remarques ? Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

II) Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal

Monsieur le Maire : Deuxième point sur l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

III) Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire : Le point numéro 3, première délibération, l'installation d'un nouveau conseiller municipal. Vincent FERTÉ qui est en face de moi.

Suite à la démission de Martin CLODONG le 18 décembre 2025 reçue la veille de Noël en mairie. Il convient d'installer l' élu suivant sur la liste « Laneuveville agissons pour demain ». Après plusieurs défections, donc c'est Monsieur Vincent FERTÉ qui a accepté cette mission de conseiller municipal et je l'en remercie. Je vous souhaite la bienvenue au Conseil Municipal.

Vincent FERTÉ va intégrer les commissions que Martin CLODONG avait. Étant entendu que s'il y a d'autres commissions avant la fin du mandat, vous aurez tout comme Nathalie la possibilité d'aller à une autre commission. Il n'y a aucun problème là-dessus. Nous n'avons jamais interdit à quelconque élu d'aller à une commission dans laquelle il n'était pas membre.

Vincent FERTÉ : Est-ce que je peux me présenter ?

Monsieur le Maire : Oui bien sûr. On vous écoute.

Vincent FERTÉ : Bonsoir Mesdames, Messieurs, Chers collègues. Merci de me donner la parole pour me présenter en quelques mots. Je suis honoré de représenter la liste « Laneuveville agissons pour demain » avec ma collègue et amie Nathalie KEPA.

Je suis là parce qu'un de mes colistiers a démissionné trouvant l'herbe plus verte à côté. Mais rassurez-vous ce n'est pas le seul à agir comme cela. Je suis né dans l'Aisne en 1949. J'ai vécu dans la Marne. J'ai été paysan au sud de Châlons-en-Champagne avec trois autres frères.

Nous sommes arrivés à Laneuveville en 2012 et très vite, nous nous sommes insérés dans le tissu associatif, Laneuvevillois et aussi Nancéen. Nous avons élevé trois filles et nous avons 7 petits enfants. Voici mon parcours succinct. Je vous rends la parole Monsieur DA CUNHA.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup.

Nathalie KEPA : Juste une petite remarque dans le même ordre que tout à l'heure, la liste « Laneuveville agissons pour demain » même si cela se termine bientôt nous sommes d'accord, c'est « Laneuveville agissons pour demain ».

Monsieur le Maire : Ce sera rectifié.

IV) Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Monsieur le Maire : Je donne la parole à Jean-Paul GAVRILOFF.

Jean-Paul GAVRILOFF : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. C'est une décision que l'on voit tous les ans en début d'année tant que le budget n'est pas voté. Donc je vous fais grâce de vous rappeler l'article L. 1612-1 du code général des collectivités locales. Il précise donc que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget d'exercice précédent, y compris des crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. Le montant budgété en dépenses d'investissement (hors RAR 2024) pour 2025 est, sur les chapitres 20, 21, à la somme de 588 950 euros.

Donc la limite on l'a rappelé tout à l'heure, c'est le quart de ces dépenses. La limite maximale de l'autorisation que peut délivrer le Conseil Municipal est donc de 147 237 euros. Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes.

Aménagement de terrain sportif ou autre

Chapitre 21 - C/2128 80 000 €

Réalisation de travaux divers sur les bâtiments

Chapitre 21 - C/213 10 000 €

Acquisition de matériel

Chapitre 21- C/218 3 000 €

Réalisation d'un audit thermique

Chapitre 20 – C/2031 40 000 €

- Donc première dépense, aménagement de terrain sportif ou autre. Il s'agit ici de la réfection des cours de tennis extérieurs.
- Ensuite réalisation de travaux divers dans les bâtiments. Il y a toujours une petite urgence, un petit dégât ou autre chose donc c'est une poire pour la soif.
- Acquisition de matériel là aussi c'est pareil, par exemple, dans le cas où une machine à laver ou autre équipement, dans les établissements scolaires ou halte-garderie, viendrait à défaillir. Il faut pouvoir avoir une petite réserve donc 3000 euros sont prévus.
- Réalisation d'un audit thermique, 40 000 euros, on l'avait voté au budget 2025. Il n'a pas été du tout engagé donc il n'y a pas de reste à réaliser donc il faut prévoir sa dépense à nouveau pour le budget 2026.

Le Conseil après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses par anticipation des crédits d'investissement à hauteur de 133 000 euros. C'est la somme des 4 dépenses que l'on vient de voir.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ou d'autres questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? On vous remercie.

V) Assurance statutaire - contrat groupe 2027 / 2030 - lancement de la consultation

Monsieur le Maire : Vous dire ici qu'il s'agit dans cette délibération de la souscription, pour notre commune, à un contrat d'assurance des risques statutaires pour notre personnel et de la possibilité donc de donner mandat au centre de gestion 54. Pour vous dire qu'il s'agit d'une opportunité pour notre commune de souscrire ce contrat d'assurance, qui garantit une partie des frais qui sont laissés à notre charge en cas des situations décrites dans ladite délibération telles que l'arrêt maladie, l'accident de service ou la longue maladie par exemple.

Nous avons 49 agents titulaires au 1^{er} janvier 2026 donc ils sont affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales la CNRACL. Ici vous avez la même délibération qu'au Conseil Municipal du 24 mars 2022 le point 17, qui permettait donc la même chose et la souscription du contrat que nous avons actuellement qui

court depuis 2023 jusqu'à la fin de l'année 2026.

Vous l'avez donc compris notre contrat prenant fin à la fin de cette année civile, comme en 2022, il vous est demandé de recourir au CDG 54 qui se propose de lancer au nom et pour le compte de notre commune, la procédure de mise en concurrence. Etant entendu que le CDG 54 ne pourra souscrire le contrat que si évidemment les conditions nous donnent satisfaction comme en 2022, nous aurons notre mot à dire, et si vous validez ce choix, il faudra ensuite une autre délibération 2026 pour cette fois-ci permettre l'adhésion auprès du prestataire qui aura été choisi dans l'appel d'offre du centre de gestion.

Voilà pour la délibération, est-ce qu'il a des remarques ou des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Avant de clôturer ce Conseil Municipal. Je vous dis quelques mots. Je souhaite pour ce dernier Conseil Municipal du mandat, remercier tous les élus qui ont participé aux travaux de notre Conseil, les commissions, au CCAS et ailleurs pendant ces 6 années.

Certains d'entre vous ici présents ce soir, on fait le choix de mettre un terme à leur engagement public pour diverses raisons, cela vous appartient. Cela vous est propre. Je tiens à vous exprimer ma reconnaissance sincère pour le temps que vous avez consacré à l'intérêt général et pour notre commune. Je mesure chaque jour ce que cela représente de donner du temps à sa commune.

D'autres personnes parmi nous s'engagent dans la campagne des élections municipales.

Je souhaite à chacune et à chacun, une bonne campagne, dans le respect des valeurs républicaines et dans le respect des habitants de notre commune.

Je vous remercie encore pour tous les travaux que nous avons réalisés ensemble. Il est 20h12, le conseil municipal est terminé. Bonne soirée tout le monde. Merci.

La secrétaire de séance.

Axelle PICARD.

